

GE_GERICHTE CAPH/223/2020 vom 16. Dezember 2020

GE Cour de justice, 2020-12-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_CAPH_223_2020

FR: GE_GERICHTE CAPH/223/2020 du 16 décembre 2020

IT: GE_GERICHTE CAPH/223/2020 del 16 dicembre 2020

Erwägungen

E. 7

La recourante, qui succombe, sera condamnée au versement d'un émolument arrêté à 150 fr. (art. 106 al. 1 CPC; art. 19 et 68 RTFMC).

E. 8

Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière civile au Tribunal fédéral conformément à l'art. 92 LTF. La valeur litigieuse est supérieure à 15'000 fr. (art. 74 al. 1 let. a LTF). * * * * *

- 14/14 -

C/5033/2019-3 PAR CES MOTIFS, La Chambre des prud'hommes, groupe 3 : A la forme : Déclare recevable le recours formé le 14 février 2020 par la A_____ contre le jugement JTPH/40/2020 prononcé le 3 février 2020 par la présidente du groupe 3 du Tribunal des prud'hommes dans la cause C/5033/2019. Au fond : Rejette le recours. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Sur les frais : Condamne la A_____ à payer à l'Etat de Genève un émolument arrêté à 150 fr. Siégeant : Madame Jocelyne DEVILLE CHAVANNE, présidente; Monsieur Claudio PANNO, juge employeur; Madame Monique LENOIR, juge salariée; Madame Chloé RAMAT, greffière.

Indication des voies de recours et valeur litigieuse :

Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 15'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.